

Parrainer une école maternelle au Burkina Faso

Mil'Ecole

Association basée à Creutzwald(57), nous avons pour objectif de soutenir des projets de développement dans des villages du Burkina Faso sur les questions sensibles de l'éducation, l'eau, l'hygiène et de la souveraineté alimentaire.

Nos priorités sont :

L'EDUCATION EN BROUSSE

Elaborer des projets et soutenir des enseignants dynamiques en développant des échanges réguliers et en apportant éclairage, eau potable, matériel pédagogique, livres, fournitures...

LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Donner les moyens aux paysans isolés en brousse de découvrir des fermes pilotes pour susciter des désirs d'évolution, puis soutenir des formations agricoles.

Visitez notre site pour plus d'informations : <http://www.milecole.org>



Paas Yam

Une école solidaire, créée par Souleymane NIKIEMA, dans le quartier périphérique de Nioko 2, une banlieue très pauvre et insalubre de Ouagadougou. Elle offre la possibilité aux enfants défavorisés du quartier et à des OEV (orphelins et enfants vulnérables) de suivre une scolarité.

L'école comporte une école maternelle, le centre d'accueil Svetlana. (3 classes, 120 élèves). Mil'Ecole y a construit une rotonde et une cantine. C'est cette structure, accueillant des petits de 3 à 6 ans, que nous vous proposons de parrainer.

Le parrainage

Financer, à hauteur de 120€ par an, un groupe de petits écoliers, leur permettre de s'inscrire dans le centre d'éveil Svetlana, disposer de fournitures scolaires, d'une couverture maladie minimale, d'un repas quotidien à la cantine, de repas améliorés de temps à autre et assister, une fois par an, à une activité récréative. Une fraction de cette somme participera plus largement au bon fonctionnement du centre d'accueil et une réserve d'argent sera constituée pour couvrir des soins médicaux plus importants ou un manque cruel de nourriture.

Vous aurez aussi la possibilité de reconduire chaque année votre engagement avec l'école maternelle.

Le parrain recevra au courant de l'année, des photos du centre d'accueil et des enfants parrainés, les bulletins trimestriels de ceux-ci et des nouvelles de l'école Paas Yam.

Une attestation fiscale sera produite dès réception du paiement

Où va l'argent? Comment est-il réparti?

- les frais de scolarité : 34€
- les frais de cantine scolaire : 38€
- les fournitures scolaires : 20€
- les soins de santé primaire : 10€
- le fonctionnement de l'école : 18€

Mil'Ecole collecte l'argent, le transfère au Burkina et assure en toute transparence le suivi de son utilisation grâce à ses 2 déplacements par an à Ouagadougou.

120 € / an



Concrètement

Vous complétez le coupon réponse ci dessous et vous l'accompagnez du paiement de 120€ de parrainage et du montant de l'adhésion à Mil'Ecole si vous n'êtes pas encore adhérent. Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque bancaire libellé à l'ordre de "Mil'Ecole". Possibilité d'étaler les paiements en 4 fois en indiquant sur les chèques les dates de prélèvements.
- par virement bancaire en utilisant le RIB joint.

Vous recevrez en retour votre attestation fiscale.

Toute personne civile ou toute entreprise peut aussi décider de soutenir Mil'Ecole par des dons qui feront alors l'objet en fin d'année civile de l'émission d'un reçu fiscal selon les règles en vigueur pour les associations venant en aide aux populations défavorisées, en vertu des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Les dispositions en vigueur permettent de récupérer 66% des sommes versées aux associations comme Mil'Ecole : ce qui veut dire que pour un don de 120 €, la somme – après abattement fiscal – ne sera au final que de 41 € environ.

Je soussigné (Prénom)(Nom)
(adresse).....

Mail:@.....

Nom, prénom et adresse du bénéficiaire de la déduction fiscale si différent du parrain.

souhaite parrainer les petits du centre d'accueil Svetlana de l'école Paas Yam à Ouagadougou.

☐ Je suis adhérent, je règle uniquement le montant du parrainage :

☐ un chèque de 120€

☐ 4 chèques de 30€ datés des mois d'octobre, de décembre, de février et de mai

☐ Par virement bancaire de 10€ par mois à partir de septembre

☐ Je ne suis pas adhérent, je règle le montant du parrainage soit 120€

☐ un chèque de 120€

☐ 4 chèques de 30€ datés des mois d'octobre, de décembre, de février et de mai

☐ Par virement bancaire de 10€ par mois à partir de septembre

et

le montant de l'adhésion à Mil'Ecole, soit 5€ pour un jeune, 20€ pour une adhésion simple ou 30€ pour un couple, par chèque bancaire

coupon et paiement à adresser à:

Pascal SALMON pour Mil'Ecole, 2 rue de Lorraine, 57 550 FALCK
pour toute information complémentaire, matofelix@falckhargarten.fr

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Titulaire du compte/Account holder

ASS MIL'ECOLE

**9 RUE DE SARREGUEMINES
57150 CREUTZWALD**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1470 7000 0431 3216 4163 626

BIC (Bank Identification Code)
CCBPRPPMTZ

Code Banque
14707

Code Guichet
00004

N° du compte
31321641636

Clé RIB
26

Domiciliation/Paying Bank
CREUTZWALD